

TERMES DE RÉFÉRENCE

SÉLECTION D'UN BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE NORMATIF (BCT) POUR L'EXPERTISE DES OUVRAGES D'ÉTANCHÉITÉ DE LA DALLE DU 1^{ER} SOUS-SOL ET DE LA VOIRIE EXTÉRIEURE DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À ABIDJAN

AVRIL 2024

I - OBJET

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à l'expertise de l'étanchéité et le revêtement des voies ainsi que des joints de dilatation en surface et au sous-sol de l'Immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du cabinet qui sera chargé de mener une étude diagnostic des ouvrages.

II - PRESTATIONS ATTENDUES DU CABINET

La mission d'expertise comprend :

- l'établissement de l'état des lieux et l'identification des désordres ;
- l'analyse des causes des désordres ;
- la formulation de recommandations de réparation, de rénovation et de mise en conformité.

Le rapport attendu du BCT devra comprendre les plans et détails permettant de décrire avec précision les ouvrages expertisés. Les propositions devront être assorties d'un descriptif technique précisant la nature des travaux attendus et les matériaux à mettre en œuvre ainsi que plans de détails. Le BCT devrait mettre à la disposition du Maître de l'Ouvrage un cadre de devis estimatif des prestations de réparation.

La mission du BCT doit être conduite par un **ingénieur génie civil expert en ouvrage d'étanchéité** justifiant de dix (10) ans d'expérience professionnelle minimum dans des projets similaires. L'expert devra avoir bénéficié de formations spécifiques dans le domaine de l'étanchéité des toitures-terrasses et avoir réalisé au minimum 3 missions d'expertise d'ouvrage enterré. Toute expérience à l'étranger (hors UMOA) serait privilégiée.

L'expert sera secondé par un **ingénieur génie civil** justifiant de 5 années d'expérience professionnelle et ayant subi des formations spécifiques en ouvrage d'étanchéité.

IV - OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la présentation générale du cabinet ;
- le curriculum vitae du chef de mission et de son assistant avec copie des attestations de formation;
- les références en travaux similaires de l'expert et de son assistant ;
- la durée prévisionnelle de mission.

V - OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être établie hors TVA en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions.

Désignation	Volume horaire (homme/jour)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
Ingénieur génie civil expert			
Ingénieur génie civil confirmé			
Frais de confection du rapport d'expertise			
Total			

VII - MODALITES DE PAIEMENT

Pour chacun des travaux du projet, les sommes dues seront payées, selon l'échéancier de paiement ci-après, par virement bancaire sur présentation d'une demande d'acompte établie en trois exemplaires.

A – à la signature du contrat : 10%
B - à la remise du rapport : 30%
B – après la validation du rapport d'expertise : 60%

Total: